ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 44978

Texte de la question

M. Adrien Zeller souhaite attirer l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur l'inquietude que manifestent un certain nombre d'anciens combattants face a la perspective de la suppression des directions regionales et departementales des anciens combattants et victimes de guerre - leur crainte ayant pour origine les conclusions de l'avant-projet du rapport de la mission d'etude confiee par M. le Premier ministre a MM. Hubert Blanc et Jean-Christian Cady. Il lui demande de bien vouloir exposer les intentions reelles du Gouvernement en la matiere, afin d'apaiser les craintes de nos concitoyens anciens combattants et victimes de guerre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat. Il s'agit d'une etude de faisabilite dans trois regions et quelques departements, demandee par voie de circulaire a quelques prefets. Ce n'est precisement qu'une etude de faisabilite dans le cadre de travaux touchant la reforme de l'Etat, dont le ministere des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester a l'ecart. Il est clair que les structures territoriales du ministere et de l'Office national assurent avant tout un service de proximite au benefice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le President de la Republique a toujours defendu, vient de confirmer au ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien des structures actuelles du ministere, de ses etablissements publics et de ses services exterieurs.

Données clés

Auteur : M. Zeller Adrien
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 44978
Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre
Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre
Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5851
Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6590